

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00067
Numéro SIREN : 434 144 226
Nom ou dénomination : BRIAND DEVELOPPEMENT

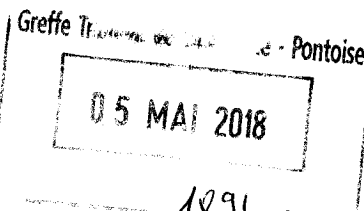
Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2018 sous le numéro de dépôt 18940

BRIAND DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 384.000 euros

ZAE – 18, Rue de la Croix Jacquebot – 95450 Vigny

434.144.226 RCS PONTOISE



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an 2018

Le 28 mars à 16 heures

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président, ainsi que chacun le reconnaît.

Sont présents et représentés :

La Manufacture, propriétaire de douze mille huit cents actions, ci représentée par M. Hervé Pigeau	12.800 actions
MSA Partners, propriétaire de douze mille huit cents actions, ci représentée par M. Hervé Pigeau	12.800 actions
Alchimy et Compagny, propriétaire de douze mille huit cents actions, ci représentée par M. Clotaire Hubert	12.800 actions
Soit au total, trente- huit mille quatre cents actions, ci composant l'intégralité du capital social	38.400 actions

M. Hervé Pigeau, préside la séance.

La Compagnie Fiduciaire conseil et d'Audit, commissaire aux comptes régulièrement convoquées est absente excusée.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis le Président déclare tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont été, conformément auxdits statuts, communiqués aux associés avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination d'un nouveau Président**
- **Nomination d'un nouveau Directeur Général**
- **Pouvoirs pour formalités**

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris acte de la démission aux fonctions de Président de la société LA MANUFACTURE représentée par M. Karim Derrouaz son Président en prend acte et la remercie vivement de sa participation au sein de la société. Elle décide en conséquence de nommer en qualité de nouveau président, aux lieu et place de LA MANUFACTURE, pour une durée indéterminée et avec les mêmes pouvoirs que ceux précédemment confiés à LA MANUFACTURE :

M. Arnaud Sevin demeurant à Antony (92160) 4, Avenue de du Duchesse du Maine.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

M. Arnaud Sevin est alors introduit en séance et déclare accepter lesdites fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction pouvant lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris acte de la démission aux fonctions de Directeurs Généraux, des sociétés MSA PARTNERS représentée par Hervé Pigeau et ALCHIMY & COMPAGNY représentée par Clotaire Hubert en prend acte et les remercie vivement de leur participation au sein de la société. Elle décide en conséquence de nommer en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée indéterminée et avec les mêmes pouvoirs que ceux précédemment confiés à MSA PARTNERS et ALCHIMY & COMPAGNY :

M. Christophe Sevin demeurant à 77 Boulevard Saint Michel 75005 PARIS.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

M. Christophe Sevin a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait lesdites fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune interdiction pouvant lui en interdire l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme en vue de l'accomplissement des formalités légalement requises.

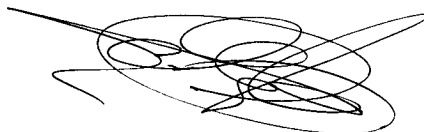
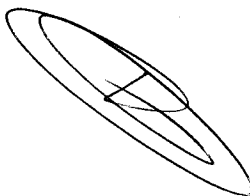
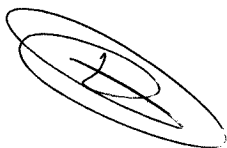
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures trente et de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Pour la Manufacture
Hervé Pigeau

pour MSA Partners
Hervé Pigeau

Pour Alchimie et Company
Clotaire Hubert



*En pour acceptation des fonctions
de Directeur Général*
